

ACTION URGENTE

UN MILITANT TIBÉTAIN DEMEURE EN DÉTENTION ARBITRAIRE

Le prisonnier d'opinion Tashi Wangchuk est détenu depuis plus d'un an et n'a toujours pas été informé par les autorités chinoises des charges qui pèsent contre lui.

Tashi Wangchuk a été détenu une première fois le 27 janvier 2016, avant d'être officiellement arrêté en mars 2016 parce qu'il était soupçonné d'« incitation au séparatisme », infraction passible de 15 ans de prison. D'après le document soumis par la police au procureur et examiné par les avocats de la défense en septembre 2016, les principaux éléments à charge se fondent sur un court-métrage documentaire produit par le *New York Times* en 2015.

Début janvier 2017, le parquet a de nouveau présenté l'affaire de Tashi Wangchuk au tribunal populaire intermédiaire de la préfecture autonome tibétaine de Yushu, mais celui-ci n'a toujours pas reçu d'informations sur l'acte d'inculpation officiel ni sur les charges retenues contre lui. Selon le juge qui préside l'affaire, le tribunal étant actuellement en train de vérifier les preuves et de négocier avec le parquet, il ne lui livre pas l'acte d'inculpation car les accusations peuvent changer.

Début mars 2017, le juge a contacté Tashi Wangchuk et sa famille pour en savoir plus sur leurs avocats, notamment comment ils avaient été engagés et quel était le montant de leurs honoraires. Rares sont les avocats en Chine qui se risquent à prendre en charge des affaires liées aux droits humains ou d'autres affaires sensibles qui représentent une remise en cause du pouvoir des représentants de l'État, par crainte de se retrouver à leur tour dans le collimateur des autorités.

Les avocats de Tashi Wangchuk lui ont rendu visite début mars 2017 et ont constaté qu'il souffrait de douleurs articulaires. Ils ont adressé au centre de détention une demande d'examen médical. Toutefois, ses avocats ont dû quitter peu après la région isolée de Yushu, et on ignore si un traitement lui a été fourni.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en anglais, en chinois ou dans votre propre langue) :

- demandez aux autorités de libérer Tashi Wangchuk immédiatement et sans condition, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion détenu seulement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression ;
- demandez-leur de veiller à ce que, dans l'attente de la libération de Tashi Wangchuk, les normes internationales d'équité soient respectées, notamment afin de garantir son droit de consulter l'avocat de son choix avant son procès et de disposer du temps et des moyens nécessaires pour préparer sa défense, en l'informant dans les meilleurs délais de la nature et de la cause de son inculpation ;
- dans l'attente de sa libération, appelez-les à veiller à ce qu'il puisse communiquer sans délai, régulièrement et sans restriction avec ses proches et les avocats de son choix, bénéficier de soins médicaux à sa demande ou si nécessaire, et à ce qu'il soit protégé de la torture et d'autres formes de mauvais traitements.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 4 SEPTEMBRE 2017 À :

Procureur général du parquet populaire de la préfecture autonome tibétaine de Yushu

Yushu Zanzi Zizhizhou Renmin
Jianchayuan
Qionglong Lu, Jiegu Zhen, Yushu Shi
Yushu Zangzu Zizhizhou
Qinghai 815000
Chine

Formule d'appel : *Dear Procurator, / Monsieur le Procureur,*

Directeur du département de la Sécurité publique de la province du Qinghai

Wang Zhengsheng
Qinghai Sheng Gonganting
50 Bayi Zhonglu
Xining, Qinghai 810007
Chine

Formule d'appel : *Dear Director, / Monsieur,*

Copies à :

Gouverneur de la province du Qinghai

Hao Peng
Qinghai Sheng Remin Zhengfu Bangongshi
12 Xi Dajie
Xining, Qinghai 810000
Chine
Fax : +86 0971 8252135
Courriel : qhsxxgk@163.com

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Chine dans votre pays (insérer ci-dessous) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 79/16, pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa17/5510/2017/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN MILITANT TIBÉTAIN DEMEURE EN DÉTENTION ARBITRAIRE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Tashi Wangchuk milite pour un meilleur apprentissage de la langue tibétaine dans les écoles des régions à population tibétaine. Actuellement, le mandarin est la seule langue d'enseignement. Il a exprimé sur les réseaux sociaux son inquiétude quant aux nombreux enfants tibétains incapables de parler couramment leur langue maternelle, ainsi qu'à l'extinction progressive de la culture tibétaine.

Un court-métrage documentaire produit par le *New York Times* en 2015, intitulé *A Tibetan Journey for Justice*, raconte le voyage de Tashi Wangchuk à Pékin, où il a tenté d'obtenir une assistance juridique pour engager des poursuites à l'encontre des autorités locales en raison de l'absence d'enseignement de la langue tibétaine dans les écoles. Le film montre qu'aucun cabinet d'avocat ne voulait se charger de l'affaire et que CCTV, la chaîne de télévision étatique, refusait de parler de cette situation, en dépit des demandes de Tashi Wangchuk. La police a utilisé ce court-métrage comme une preuve qu'il avait délibérément incité au « séparatisme » en tentant de discréditer l'image internationale du gouvernement chinois et sa politique vis-à-vis des minorités ethniques.

En Chine, les Tibétains sont en butte à des discriminations et des restrictions de leurs droits à la liberté de religion, d'expression, d'association et de réunion pacifique. Des moines, écrivains, manifestants et militants tibétains sont régulièrement arrêtés en raison de leurs activités pacifiques. Le 17 février 2016, l'écrivain et blogueur tibétain Druklo (Shokjang de son nom de plume) a été condamné à trois ans d'emprisonnement par le tribunal populaire intermédiaire de Huangnan (Malho), dans la province du Qinghai, pour « incitation au séparatisme », en raison de ses publications en ligne sur la liberté religieuse, le dalai-lama et d'autres questions relatives au Tibet, et parce qu'il possédait un exemplaire de *Sky Burial*, un livre interdit.

Ces dernières années, le gouvernement chinois a rédigé ou adopté tout un ensemble de lois et de réglementations draconiennes sous prétexte de renforcer la sécurité nationale. On redoute que ces textes ne soient utilisés pour faire taire les voix dissidentes et sévir contre les défenseurs des droits humains par l'intermédiaire de chefs d'accusation ayant un champ d'application étendu, comme « incitation à la subversion » et « séparatisme ».

De lourdes sanctions pénales continuent d'être prononcées en Chine à l'encontre d'écrivains, de blogueurs, de journalistes, d'universitaires, de lanceurs d'alerte et des citoyens uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression. Amnesty International a recueilli des informations sur l'utilisation abusive de chefs d'accusation faisant référence au « séparatisme » et au « terrorisme » pour bafouer les droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et de religion.

Le système pénal en Chine peut être divisé en trois phases distinctes : la phase d'enquête menée par la police ; la phase de poursuites, au cours de laquelle le parquet approuve les éléments de preuve initiaux nécessaires pour arrêter un suspect et lance une enquête plus approfondie visant à inculper ou non le suspect ; et enfin la phase finale de procès menée par les tribunaux.

En Chine, les personnes inculpées sont presque toujours déclarées coupables lorsque les affaires sont portées devant les tribunaux. En 2015, le taux de condamnation était de 99,92 %, d'après les statistiques officielles communiquées par Zhou Qiang, le président de la Cour populaire suprême.

Nom : Tashi Wangchuk
Homme

Action complémentaire sur l'AU 79/16, ASA 17/5901/2017 – 21 mars 2017